



Recommandation 32 (1952)¹

Institution d'un Comité Mixte de Liaison de l'Information

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Convaincue qu'il importe que le Conseil de l'Europe dispose des moyens de diffuser l'information nécessaire au développement de l'esprit européen,

Recommande au Comité des Ministres que soit institué immédiatement un Comité Mixte de Liaison de l'Information qui assisterait le Secrétariat Général dans la préparation du budget de l'information et serait appelé à donner son avis sur toutes les questions d'information sur lesquelles le Secrétaire Général désirerait le consulter, en particulier sur celles pour lesquelles il estimerait ne pouvoir assumer seul la responsabilité.

Ce Comité Mixte de Liaison serait composé de trois membres du Comité des Ministres et de trois Représentants à l'Assemblée, dont feraient partie d'office le président et le rapporteur de la commission des Questions culturelles et scientifiques.

Dans la mesure du possible, les propositions qui pourraient être faites par le Comité Mixte de Liaison seraient prises en considération pour l'établissement du budget de 1953 du Conseil de l'Europe au titre de l'information.

1. Cette Recommandation a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa vingt-deuxième séance, le 26 septembre 1952 (voir [Doc. 74](#), Rapport de la commission des Questions culturelles et scientifiques).

